

Minister of Transport



Ministre des Transports

Ottawa, Canada K1A 0N5

SEP 26 2017

Greffier de la Chambre des communes / Clerk of the House of Commons
Chambre des communes / House of Commons
Ottawa, Ontario

Monsieur Charles Robert,

Veillez trouver ci-joint aux fins de dépôt à la Chambre des communes, en vertu de l'article 109 du *Règlement de la Chambre des communes*, et aux fins de renvoi au Comité permanent des comptes publics deux copies, dans les deux langues officielles, de la réponse du gouvernement du Canada au rapport 27, sur le Rapport 4, Surveillance de la sécurité des véhicules automobiles, des rapports de l'automne 2016 du vérificateur général du Canada.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mr. Charles Robert,

Enclosed for tabling in the House of Commons, pursuant to Standing Order 109, and for referral to the Standing Committee on Public Accounts, are two copies, in both official languages, of the Government of Canada's response to the 27th Report, on Report 4, Oversight of Passenger Vehicle Safety, of the Fall 2016 Reports of the Auditor General of Canada.

Sincerely,

L'honorable / The Honourable Marc Garneau,
C.P., député / P.C., M.P.
Ministre des Transports / Minister of Transport

P.j. / Enclosures

Canada

Minister of Transport



Ministre des Transports

Ottawa, Canada K1A 0N5

L'honorable Kevin Sorenson
Président
Comité permanent des comptes publics
Chambre des communes
Ottawa ON K1A 0A6

26 SEP. 2017

Cher collègue,

En vertu de l'article 109 du *Règlement de la Chambre des communes*, j'ai le plaisir de fournir la réponse du gouvernement du Canada au rapport 27 du Comité permanent des comptes publics de la Chambre intitulé « Rapport 4, Surveillance de la sécurité des véhicules automobiles, des rapports de l'automne 2016 du vérificateur général du Canada » déposé devant la Chambre des communes le 15 mai 2017.

J'apprécie grandement le travail important entrepris par le Comité permanent pour effectuer un examen de la vérification du rendement du vérificateur général du Canada, qui a évalué si le cadre réglementaire de Transports Canada et sa surveillance des défauts de sécurité des véhicules automobiles et des rappels ont été adéquats afin de répondre aux risques et problèmes de sécurité émergents en temps opportun.

Le gouvernement est heureux de faire rapport au Comité permanent à propos de ses sept recommandations. À cette fin, les mesures annexées à la présente lettre donnent le détail des activités précises que Transports Canada a entreprises ou entreprendra en réponse aux constatations du vérificateur général et aux recommandations du Comité permanent des comptes publics.

J'aimerais profiter de l'occasion pour vous remercier encore une fois, ainsi que les membres du Comité permanent, pour votre important travail.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments meilleurs.

A handwritten signature in blue ink that reads "Marc Garneau".

L'honorable Marc Garneau, C. P., député

Pièce jointe

Canada

Réponse de Transports Canada aux recommandations du Comité permanent des comptes publics émises le 15 mai 2017 concernant la surveillance de la sécurité des véhicules automobiles

Recommandation du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes (CPCP)	
Recommandation 1 : Que, d'ici le 31 octobre 2017, Transports Canada (TC) confirme par écrit au CPCP qu'il publie régulièrement des comptes rendus sur l'état d'avancement de ses plans en matière de réglementation.	
Réponse de TC à la recommandation du CPCP	<p>Les renseignements de TC sur les modifications prévues concernant les règlements et les normes de sécurité des véhicules automobiles, y compris le statut et l'avis lorsque le Ministère est prêt à demander des données pour l'élaboration d'une ébauche de règlement, y compris les coordonnées, sont publiés sur le site Web de TC et la liste sera mise à jour tous les six mois, la première mise à jour ayant été faite le 5 mai 2017. Le site Web se trouve à l'adresse suivante : http://www.tc.gc.ca/fra/securiteautomobile/calendrier-projet-reglement.html</p> <p>Un rapport confirmant cette activité sera envoyé au CPCP d'ici le 31 octobre 2017.</p>

Recommandation du CPCP	
Recommandation 2 : Que, d'ici le 31 octobre 2017, TC présente au CPCP un rapport décrivant la mise en œuvre d'un processus de consultation élargi et normalisé, destiné à obtenir en temps opportun les commentaires d'intervenants experts sur les initiatives de réglementation de la sécurité des véhicules automobiles.	
Réponse de TC à la recommandation du CPCP	<p>TC appuie un processus réglementaire consultatif et transparent et élargira son processus de consultation réglementaire des intervenants en les invitant précisément à fournir des commentaires et en cherchant activement à obtenir des données des intervenants experts, et publiera un résumé des commentaires obtenus des intervenants lors de la période de consultation préalable.</p> <p>Un rapport détaillant ces activités sera envoyé au CPCP d'ici le 31 octobre 2017.</p>

Recommandation du CPCP	
Recommandation 3 : Que, d'ici le 31 juillet 2018, TC présente au CPCP un rapport indiquant comment il a mis en œuvre son plan d'action visant à améliorer la qualité des données sur les collisions et les blessures.	
Réponse de TC à la recommandation du CPCP	<p>TC évaluera l'exactitude des données sur les collisions et les blessures et travaillera avec les intervenants et les provinces et les territoires qui possèdent et fournissent des données sur les collisions et les blessures pour élaborer un plan d'action afin d'améliorer la qualité des données. La mise en œuvre du plan d'action aura lieu sur plusieurs années.</p> <p>Un rapport détaillant le plan d'action et le travail entrepris pour améliorer la qualité des données sera envoyé au CPCP d'ici le 31 juillet 2018.</p>

Recommandation du CPCP	
Recommandation 4 : Que, d'ici le 31 octobre 2017, TC présente au CPCP un rapport exposant les progrès réalisés dans la mise en place du nouveau processus réglementaire et montrant comment les éléments probants et la recherche scientifique servent à guider l'élaboration et la modification des normes de sécurité automobile.	
Réponse de TC à la recommandation du CPCP	<p>TC appuie un processus réglementaire transparent et a mis à jour son processus pour indiquer comment les éléments probants et la recherche scientifique ont été utilisés pour guider l'élaboration de normes.</p> <p>Un rapport donnant un aperçu de ce qui précède sera envoyé au CPCP d'ici le 31 octobre 2017.</p>

Recommandation du CPCP	
Recommandation 5 : Que, d'ici le 31 octobre 2017, TC présente au CPCP un rapport décrivant son plan opérationnel à long terme pour la Direction générale de la sécurité des véhicules automobiles.	
Réponse de TC à la recommandation du CPCP	<p>TC examinera les liens entre la planification, la recherche et les activités de réglementation du Ministère pour mettre à jour les processus de planification à long terme. La Direction générale de la sécurité des véhicules automobiles aura un plan opérationnel sur plusieurs années pour la sécurité des véhicules automobiles.</p> <p>Une copie du plan opérationnel sera envoyée au CPCP d'ici le 31 octobre 2017.</p>

Recommandation du CPCP	
Recommandation 6 : Que, dans le cas où le projet de loi S-2 reçoit la sanction royale, TC présente au CPCP, dans les 180 jours suivants la sanction royale, un plan indiquant comment les nouveaux pouvoirs prévus par le projet de loi seront mis en œuvre au sein du régime réglementaire de sécurité automobile.	
Réponse de TC à la recommandation du CPCP	<p>Dans le cadre du projet de loi S-2, <i>Loi sur le renforcement de la sécurité automobile pour les Canadiens</i> (présenté au Parlement en mai 2016), de nouveaux pouvoirs ont été proposés qui exigeraient que les entreprises qui fabriquent ou vendent des véhicules au Canada d'obtenir, de tenir et de signaler des données au ministre qui faciliteraient l'identification et l'analyse des défauts relatifs à la sécurité.</p> <p>TC enverra au CPCP, dans les 180 jours suivants la sanction royale, une lettre détaillant comment les nouveaux pouvoirs du projet de loi S-2 seront mis en œuvre.</p>

Recommandation du CPCP	
Recommandation 7 : Que, d'ici le 31 octobre 2017, TC présente au CPCP de la Chambre des communes un rapport exposant son processus visant à appuyer l'ajout d'une nouvelle disposition à la <i>Loi sur la sécurité automobile</i> qui obligerait les grands constructeurs automobiles à fournir de l'information sur leurs sources de données et leurs processus internes pour cerner et signaler les défauts liés à la sécurité.	
Réponse de TC à la recommandation du CPCP	<p>À l'appui du changement législatif indiqué dans la recommandation 6, TC a demandé que les principaux constructeurs automobiles fournissent volontairement l'information sur leurs sources de données et les processus internes pour identifier et signaler les défauts relatifs à la sécurité et élaborera un processus pour utiliser les données disponibles.</p> <p>Un rapport donnant un aperçu du processus pour demander de l'information aux constructeurs sur leurs sources de données et leurs processus internes pour identifier et signaler les défauts de sécurité, ainsi que comment elle sera utilisée, sera envoyé au CPCP d'ici le 31 octobre 2017.</p>